



Peut-on encore faire ses achats ?

Tous les magasins d'alimentation (et alimentation pour animaux) restent ouverts et les stocks sont suffisants.

Les magasins non essentiels sont fermés à l'exception des librairies, coiffeurs (un client à la fois) et des night-shop (jusqu'à 22h).

Les pharmacies restent ouvertes



Peut-on travailler ?

Les entreprises peuvent poursuivre leurs activités à condition d'organiser un maximum de télétravail ou, à défaut, de garantir les mesures. Si c'est impossible, elles doivent fermer.

Peut-on aller au restaurant ?

Pour les restaurants, la livraison et le « take away » restent permis. La consommation sur place est interdite.



Les écoles et des crèches ?

Un service d'accueil devra être organisé pour les enfants que seuls les grands-parents pourraient garder. Les crèches restent ouvertes.



Peut-on aller au cinéma, sorties ?

Les bars, cinémas, théâtres et salles de spectacles sont fermés.



Peut-on faire du sport ?

Les salles de sport, piscines,...sont fermées. Les activités physiques à l'extérieur sont conseillées mais uniquement entre personnes vivant sous le même toit ou avec un(e) ami(e) et en respectant les distances.

Peut-on voyager ?

Les voyages hors de la Belgique qui ne sont pas essentiels sont interdits jusqu'au 8 avril. Les frontières ne sont néanmoins pas fermées.



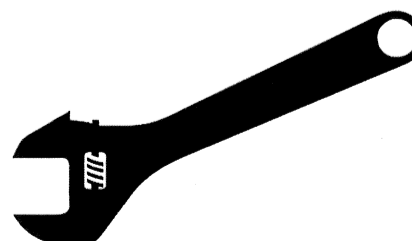
Peut-on utiliser les transports en commun et les taxis ?

Les transports publics doivent être organisés de manière à garantir la distance sociale.



Mariages et enterrements ?

Les mariages sont autorisés dans l'intimité, outre les mariés et l'officier d'état-civil, 5 invités seulement. Pour les enterrements, pas de plus de 10 personnes à la fermeture du cercueil et au cimetière.



Dépannages urgents ?

Urgences techniques au domicile. En cas d'urgence, vous pouvez faire appel à un professionnel qualifié.